

en 1917, l'archipel comptait 63,000 Indiens, dont un tiers seulement demandait le rapatriement. La répartition actuelle des 520,000 habitants est la suivante: 50 pour cent de souche indienne, 42 pour cent d'aborigènes et 8 pour cent de métis.

Au début, la constitution des îles Fidji prévoyait un certain équilibre au Conseil législatif entre Fidjiens, Indiens et Européens. Lors d'une Conférence constitutionnelle réunie à Londres en 1965, les Indiens optaient pour une liste électorale commune (un vote par tête), tandis que les Fidjiens et les Européens optaient pour une liste municipale. On aboutit à un compromis partiel alliant les élections municipales aux élections nationales, sans contenter toutefois le Parti de la Fédération, à majorité indienne, dirigé par M. A. D. Patel. Le boycottage du Conseil législatif par le Parti de la Fédération et la tension interraciale résultant des élections partielles de 1968 amènent les chefs de partis à redoubler d'efforts afin de parvenir à une convention mutuelle. Après le décès de M. Patel en octobre 1968, le Parti de la Fédération choisit comme chef M. S. M. Koya, qui mène à bon terme les pourparlers avec Ratu Mara. Le 1^{er} janvier 1970, Ratu Mara et M. Koya publient conjointement une déclaration selon laquelle:

A la suite des discussions entre les partis, il est approprié et convenu que les Fidji optent pour le statut de Dominion... au plus tôt et sans procéder à d'autres élections.

Lors de la seconde Conférence constitutionnelle, tenue à Londres du 20 avril au 5 mai 1970, on a accepté que les Fidji accèdent à l'indépendance le 10 octobre, quatre-vingt-seizième anniversaire de la cession. La Constitution prévoit le maintien de liens traditionnels avec la Couronne britannique, un gouverneur général, un Sénat nommé et une Chambre de 52 représentants; pour les élections qui suivront l'indépendance, on établira comme auparavant des listes municipales et nationales, et une Commission royale sera chargée de formuler des recommandations. Les divergences d'opinions sur les méthodes électorales ont donc été écartées afin d'assurer une accession plus rapide à l'autonomie.

Dans une allocution radiophonique prononcée à l'occasion de l'Indépendance, le nouveau premier ministre déclarait:

Nous sommes une communauté de races, de cultures, de traditions et de langues diverses, mais les liens qui nous unissent sont bien plus forts que nos divergences... Par-dessus tout, nous sommes déterminés à œuvrer pour la stabilité et l'unité des Fidji riches du fait de leur diversité et tempérées par la tolérance, la bonne volonté et la compréhension.

Commonwealth et adhésion à l'ONU

En accédant à l'indépendance, les îles Fidji ont manifesté leur intention de demeurer au sein du Commonwealth. Le 14 octobre, elles devenaient le cent vingt-septième membre de l'Organisation des Nations Unies. S'adressant à l'Assemblée générale le 24 octobre, le premier ministre exprimait l'espoir que, dans la mesure où elles y seraient autorisées par leurs amis et voisins, les Fidji

